



Erreur sur le lieu de l'amende

Par lolo39

Bonsoir,
j'ai reçu une amende après mettre fait arrêté, je n'ai pas contesté, mais, il y a une erreur, l'adresse du lieu indiqué sur la contravention n'est pas bonne, es ce une raison de contestation alors qu'il s'agissait d'un problème d'assurance, mon assurance m'avait résilié sans que je le sache depuis le mois d octobre 2024 !!!

merci de votre retour

Bonne soirée

Laurent FRARIN

Par janus2

Bonjour,

Une erreur de lieu n'a d'importance que si elle vous porte préjudice. Par exemple pour un excès de vitesse si le lieu indiqué n'a pas la même limitation de vitesse que le lieu réel.

Mais dans le cas d'un défaut d'assurance, le lieu n'a aucune importance, l'infraction est réelle quelque soit l'endroit.

Une contestation sur ce motif n'a aucune chance d'aboutir au classement sans suite.

Par lolo39

Bonsoir et merci